



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac



DB3CAudit
35, avenue Auguste Ferret
33110 Le Bouscat

GROUPE PAROT S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021
GROUPE PAROT S.A.
ZAC de Fieuzal - Rue de Fieuzal - 33520 Bruges

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de droit
anglais, ("private company limited by
guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92086 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

DB3C AUDIT - SAS
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 35 avenue Auguste Ferret
33110 Le Bouscat
794243543 RCS Bordeaux



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac



DB3C Audit
35, avenue Auguste Ferret
33110 Le Bouscat

GROUPE PAROT S.A.

ZAC de Fieuzal - Rue de Fieuzal - 33520 Bruges

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée générale de la société GROUPE PAROT S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE PAROT S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.



GROUPE PAROT S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
31 décembre 2021*

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société évalue annuellement la valeur d'inventaire de ses immobilisations financières et participations selon les modalités décrites dans le paragraphe "Immobilisations financières" figurant dans la Note 2.4.2 "Méthodes d'évaluation", qui impliquent des estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les Directions opérationnelles, revues par les Directions financière et générale de la société. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons également vérifié que le paragraphe "Immobilisations financières" de la Note 2.4.2 "Méthodes d'évaluation", les Notes 2.5.1 "Actif immobilisé au 31 décembre 2021" et 2.7.2 "Filiales et participations" de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Nous rappelons toutefois que ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative, des données prévisionnelles utilisées.

Vérifications spécifiques

En application de la loi, nous vous signalons que votre Président Directeur Général n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification de la déclaration prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que votre Président Directeur Général n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification de la déclaration prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.



GROUPE PAROT S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
31 décembre 2021*

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



GROUPE PAROT S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
31 décembre 2021*

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac, le 27 avril 2022

KPMG SA

Eric JUNIÈRES

Associé

Le Bouscat, le 27 avril 2022

DB3C Audit

GERNEZ AURELIEN

Associé



GROUPE PAROT SA

Comptes Sociaux

Exercice Clos 31 Décembre 2021

Les présents comptes sociaux ont été établis au titre de l'exercice Clos le 31 décembre 2021.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Société le 15 avril 2022.

1. ETATS FINANCIERS

2.1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

Actif (en milliers d'euros)	31-déc-21			31-déc-20
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Immobilisations incorporelles	699	544	156	277
Immobilisations corporelles	490	296	194	261
Immobilisations financières	43 439	15 774	27 665	27 448
Actif immobilisé	44 628	16 614	28 014	27 985
Créances	0	0	0	0
– Créances clients et comptes rattachés	410		410	2 098
– Autres créances	17 204	795	16 409	19 778
Divers				
– Disponibilités	56		56	86
– Charges constatées d'avance	101		101	76
Actif circulant	17 771	795	16 976	22 038
Frais d'émission d'emprunt à étaler	466	0	466	621
Prime de remboursement des emprunts	0	0	0	0
Écart de conversion actif	0	0	0	0
Total de l'actif	62 865	17 409	45 456	50 645

Passif (en milliers d'euros)	31-déc-21	31-déc-20
Capital social ou individuel dont versé : 10 268	10 268	10 268
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	13 744	13 744
Réserve légale	367	367
Autres réserves		2 657
Report à nouveau	-13 467	-12 325
Résultat de l'exercice	-37	-3 799
Subventions d'investissement	0	0,0
Provisions réglementées	299	228,9
Capitaux propres	11 175	11 141
Provisions pour risques		120
Provisions pour charges	0	0,0
Provisions pour risques et charges	0	120
Dettes financières	0	0,0
– Autres emprunts obligataires	0	0,0
– Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25 880	24 871
– Emprunts et dettes financières	6 488	12 771
Dettes financières	0	0
– Dettes fournisseurs et comptes rattachés	572	455
– Dettes fiscales et sociales	1 161	1 043
– Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7	31
– Autres dettes	174	213
Produits constatés d'avance	0	0
Dettes	34 281	39 384
Écart de conversion passif	0	0
Total du passif	45 456	50 645

2.2. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

Compte de résultat (en milliers d'euros)	31-déc-21	31-déc-20
Ventes de marchandises		
Production vendue de services	2 638	3 299
Chiffre d'affaires net	2 638	3 299
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	7 246	3 525
Autres produits	34	22
Produits d'exploitation	9 919	6 846
Autres achats et charges externes	3 396	4 349
Impôts - taxes et versements assimilés	108	136
Salaires et traitements	1 934	2 121
Charges sociales	775	976
Dotations aux amortissements des immobilisations	345	402
Dotations aux provisions des immobilisations	0	0
Dotations aux provisions		
Autres charges d'exploitation	46	42
Charges d'exploitation	6 605	8 026
Résultat d'exploitation [Produit + / Charge -]	3 314	-1 180
Produits financiers de participation	1 768	2 249
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2	
Autres intérêts et produits assimilés	0	
Reprises sur provisions et transferts de charges	128	18
Produits financiers	1 898	2 267
Dotations financières aux amortissements et provisions	6 162	3 287
Intérêts et charges assimilées	248	691
Charges financières	6 410	3 978
Résultat financier (Produit + / Charge -)	-4 512	-1 710
Résultat courant avant impôts (Produit + / Charge -)	-1 198	-2 891
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1	25
Produits exceptionnels sur opérations en capital	17	7 499
Reprises sur provisions et transfert de charges	120	4 320
Produits exceptionnels	137	11 843
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	335	302
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	16	12 716
Dotations aux amortissements et provisions	71	349
Charges exceptionnelles	422	13 367
Résultat exceptionnel (Produit + / Charge -)	-285	-1 523
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices [Produit + / Charge -]	1 446	615
Résultat net de l'exercice (Produit + / Charge -)	-37	-3 799

2. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

L'exercice clos de Groupe PAROT (« la Société ») le 31 décembre 2021 présente un total bilan de 45 456 milliers d'euros et dégage une perte nette comptable de (37) milliers d'euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2.3. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'activité de la Société a encore été impactée par la pandémie de Covid-19 au cours de l'année 2021. Les dépenses spécifiques de protection sanitaire (masques, gel hydro alcoolique, tests...) ont été intégralement comptabilisées en charges opérationnelles. La société ainsi que le groupe Parot ont mis en oeuvre les différentes mesures gouvernementales (Prêt garanti par l'Etat (PGE), indemnités d'activité partielle, renégociations de concours, etc..) pour assurer le financement de ses activités. Dans ce contexte, les comptes clos au 31 décembre 2021 ont été arrêtés selon la convention comptable de la continuité d'exploitation.

- Rachat aux minoritaires des titres VO 3000

Le 22 janvier 2021, Groupe PAROT SA a racheté les 5% du capital de la société VO3000 encore détenue par les actionnaires historiques, soit 304 actions pour un prix de 332.742,40 €. Depuis le 22 janvier, Groupe PAROT SA détient 100% de la société VO 3000.

- Simplification des détentions par rachat aux minoritaires de divers titres sur les SCI

Aux termes d'actes sous seing privés en date du 10 mai 2021, la Société GROUPE PAROT a acquis des parts sociales appartenant à Monsieur Alexandre PAROT et à Madame Virginie PAROT au sein des sociétés SCI 64, SCI 24-87, LES VIGNES et SCG 19 qui louent des immeubles aux sociétés du Groupe Parot. Ces acquisitions de parts sociales ont été réalisées afin que la répartition du capital social de chacune de ces sociétés civiles soit uniformisée avec la répartition du capital des autres sociétés civiles du Groupe - 99 % devant appartenir à la SA GROUPE PAROT et 1% à la société PAROT AMENAGEMENT COMMERCIAL, elle-même détenue à hauteur de 100 % par la SA GROUPE PAROT. Avant le rachat, la détention était la suivante :

Nom de la SCI	Siège social	RCS	Capital	Répartition du capital avant les cessions
SCI 64	ZAC de Fieuzal – Rue de Fieuzal – 33520 BRUGES	453 330 383 RCS BORDEAUX	1 000 euros divisé en 100 parts de 10 €	GROUPE PAROT : 98 parts Alexandre PAROT : 1 part Virginie PAROT : 1 part
SCI 24-87	ZAC de Fieuzal – Rue de Fieuzal – 33520 BRUGES	452 284 714 RCS BORDEAUX	1 000 euros divisé en 100 parts de 10 €	GROUPE PAROT : 98 parts Alexandre PAROT : 1 part Virginie PAROT : 1 part
LES VIGNES	ZAC de Fieuzal – Rue de Fieuzal – 33520 BRUGES	493 171 276 RCS BORDEAUX	1 000 euros divisé en 1 000 parts de 1 €	GROUPE PAROT : 998 parts Alexandre PAROT : 1 part Virginie PAROT : 1 part
SCG 19	ZAC de Fieuzal – Rue de Fieuzal – 33520 BRUGES	479 959 116 RCS BORDEAUX	1 000 euros divisé en 100 parts de 10 €	GROUPE PAROT : 96 parts Alexandre PAROT : 2 parts Virginie PAROT : 2 parts

Le coût global de ces acquisitions pour la société Groupe PAROT a été de 53.982,83 euros, comprenant le prix d'acquisition des titres, mais également le versement des droits d'enregistrement.

- Démarrage de l'activité de la SAS PAROT SOLUTIONS

La société PAROT SOLUTIONS, filiale détenue à hauteur de 100% par la société GROUPE PAROT, a débuté son activité de courtier et de massification des négociations auprès des partenaires financiers de nos activités de distribution.

- Création de la SAS AUTO-SERVICE

Une nouvelle entité a été créée. Elle est détenue à hauteur de 100 % par la société GROUPE PAROT. Son siège social est à Brive la Gaillarde, la SAS AUTO - SERVICE. Cette société a vocation à développer les ventes de véhicules particuliers d'occasion (VP-VO) toutes marques à particulier (B to C) sous le label « Zanzicar ».

- Création de la SAS GAP RENTAL

Une nouvelle entité a été créée détenue à hauteur de 100 % par la société GROUPE PAROT, dont le siège social est à Bruges, la SAS GAP RENTAL. Cette société a vocation à développer la mise à disposition de matériel à l'attention des professionnels.

- Restructuration des fonds propres de PAROT DIGITALS

Le 10 septembre 2021, la société Groupe Parot a augmenté le capital de sa filiale PAROT DIGITALS de 4.050.000,00 € par la création de 405.000 actions nouvelles en numéraires, par la compensation de son compte courant sur la société, portant le capital à 8.710.000,00 €.

Le 15 septembre 2021, la société Groupe Parot a réduit le capital par absorption des pertes, et effectuée l'échange de 466.000 actions contre 30.000 actions de 2 euros, réduisant le capital social à 60.000 €.

- Achats de titres Groupe PAROT SA

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 18 septembre 2020, le Conseil d'Administration en date du 11 janvier 2021, a décidé la mise en œuvre d'un plan de rachat d'actions portant sur un nombre maximum de 10% du capital social (tenant compte des 41 909 d'actions déjà détenues par la Société) soit un nombre maximum de 599 828 actions. Entre le 12 janvier et le 9 février 2021, le Groupe a donc procédé au rachat de 599 828 actions pour un montant global de 1 437 083,33 €. A la suite de ces opérations, la Société GROUPE PAROT détient 641 737 actions en auto-détention, lesdites actions représentant 10 % de son capital social.

- Prêt à la société AV Holding

Afin de pouvoir disposer de liquidités suffisantes lui permettant de rembourser ses divers emprunts bancaires, la société AV HOLDING, actionnaire majoritaire de la Société GROUPE PAROT, a souhaité que cette dernière lui octroie un crédit. La formalisation de ce crédit vise à sécuriser les partenaires bancaires sur la capacité de la société AV HOLDING à servir sa dette indépendamment de sa capacité à percevoir des dividendes par la Société GROUPE PAROT, laquelle a retrouvé une perspective de rentabilité pour les années à venir. Ainsi, suivant autorisations préalables du Conseil d'Administration en date du 25 juillet 2021 et 9 septembre 2021, et suivant acte sous seing privé en date du 26 juillet 2021, annulé et remplacé

par acte sous seing privé en date du 15 septembre 2021, la société GROUPE PAROT a conclu un crédit par avis de tirage. Au 31 décembre 2021, le prêt était d'un montant de 400.000,00 €.

- Application de l'année de franchise pour les PGE souscrits en juillet 2020

Conformément aux possibilités offertes à l'entreprise, le Groupe Parot a opté pour l'application d'une année de franchise aux PGE souscrits en 2020. Ainsi le remboursement est étalé sur quatre années à raison de 25% par an, allant de septembre 2022 à août 2026.

- Contrôles fiscaux

Le contrôle fiscal initié en 2020 sur la taxe sur les salaires 2017-2018-2019 et 2020 s'est dénoué avec le paiement d'une régularisation de 108.670 €, le montant de la provision pour risque et charges comptabilisée au 31.12.2020 était de 120 K€.

2.4. PRINCIPES COMPTABLES, METHODE D'EVALUATION ET REFERENTIEL

2.4.1. Principes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2016-7 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PGC homologué par arrêté du 26 décembre 2016, conformément aux dispositions de la législation française, dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation

La Société n'a pas procédé à la réévaluation de son bilan.

2.4.2. Méthodes d'évaluation

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, le coût des immobilisations incorporelles, diminué le cas échéant, de la valeur résiduelle, est amorti sur la durée d'utilisation attendue par la Société. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|-----------------|-------|
| • Logiciels | 5 ans |
| • Site Internet | 3 ans |

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, le coût des immobilisations corporelles, diminué le cas échéant, de la valeur résiduelle, est amorti sur la durée d'utilisation attendue par la Société. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Il n'existe pas de biens susceptibles de donner lieu à une approche par composant.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue et suivant le mode dégressif pour le matériel informatique :

• Agencements et aménagements des constructions	15 ans
• Installations générales	10 ans
• Matériel informatique	3 ans
• Mobilier de bureau	7 ans
• Matériel de transport	5 ans

Immobilisations financières

- Titres de participation

La Société comptabilise à leur coût d'acquisition, les titres de participation dont la possession durable est estimée utile à l'activité de Groupe PAROT, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

À la date de clôture, lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net ou les perspectives de rentabilité ; ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergies eu égard aux autres participations détenues.

- Autres immobilisations financières

Le poste comprend les actions auto-détenues. Il comprend également les dépôts de garantie liés à deux emprunts auprès de la BPI.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsqu'à la clôture de l'exercice, la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes.

Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur montant nominal.

Engagements de fin de carrière :

La Société est assurée contre la charge liée aux engagements de retraite auprès de l'organisme mutualiste, l'IPSA.

Régime d'intégration fiscale

La Société GROUPE PAROT, en accord avec les autres sociétés membres du périmètre d'intégration, a adopté les règles suivantes :

Chaque société filiale du périmètre d'intégration comptabilise son impôt comme si elle était imposée séparément, c'est-à-dire, en particulier, après imputation des déficits fiscaux générés antérieurement à l'entrée de la société dans le périmètre d'intégration fiscale.

Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du Groupe :

- Résultat bénéficiaire : versement par la filiale à la société mère d'une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat.
- Résultat déficitaire : les Sociétés intégrées ne seront plus titulaires à ce titre d'aucune créance sur la Société Intégrante, pas même dans le cas où cette dernière se sera constituée une créance sur le Trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

La Société calcule l'impôt dû par le Groupe intégré et l'enregistre dans ses charges. Elle comptabilise, par ailleurs, dans ses produits les économies d'impôt, réalisées par le groupe, non liées aux déficits de ses filiales. En conséquence chaque filiale est privée de tout report déficitaire une fois son entrée dans le périmètre d'intégration fiscale.

2.5. NOTES RELATIVES AU BILAN

2.5.1. Actif immobilisé au 31 décembre 2021

- Variation des immobilisations brutes :

Les principales acquisitions, cessions ou reclassements de l'exercice concernent les postes suivants :

Immobilisations (en milliers d'euros)	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	808	0	109	699
Autres immobilisations incorporelles	808		109	699
Immobilisations corporelles	537	18	65	490
Terrains	8			8
Constructions	2			2
Installations générales, agencements et divers	270	3		273
Matériel de transport	33	9	33	9
Matériel de bureau, informatique et mobilier	219	7	32	194
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	5			5
Avances et acomptes				
Immobilisations financières	37 189	6 587	337	43 439
Titres de Participations	36 915	4 436		41 351
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	5			5
Prêts et autres immobilisations financières	269	2 151	337	2 084
Total	38 534	6 606	510	44 629

Groupe PAROT a participé à l'augmentation de capital souscrite auprès de sa filiale PAROT DIGITALS pour un montant de 4 M€.

Les autres immobilisations financières sont constituées des actions Groupe PAROT auto détenues soit à la clôture de l'exercice, 641 737 titres évalués à 2,51 € unitaire soit 1 611 k€, des dépôts de garanties vis-à-vis de SCI appartenant au Groupe pour 2 k€ et vis-à-vis de BPI pour 60k€ et d'un prêt effectué en faveur d'AV Holding d'un montant de 400 k€.

- Variation des amortissements et provisions :

Amortissements (en milliers d'euros)	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles	531	121		544
Autres immobilisations incorporelles	531	121	109	544
Immobilisations corporelles	276	69	48	296
Terrains	5	1		6
Constructions sur sol propre	3	0		3
Installations générales, agencements et divers	103	33		136
Matériel de transport	14	3	17	0
Matériel de bureau, informatique et mobilier	151	32	32	151
Immobilisations financières	9 740	6 162	128	15 774
Autres participations	9 637	6 162	25	15 774
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	103		103	
Prêts et autres immobilisations financières				
Total	10 547	6 352	177	16 613

Compte tenu des résultats de PAROT AUTOMOTIVE Ile de France (Morangis), la société GROUPE PAROT a constaté une provision pour dépréciation de ses titres pour 2,2 M€, prenant en compte le prix de cession de la filiale le 7 janvier 2022.

La société GROUPE PAROT a également constaté une dépréciation des titres PAROT DIGITALS à hauteur de ses capitaux propres soit un montant de 4 M€.

Les informations relatives aux filiales et participations sont présentées dans le tableau des filiales et participations (Note 2.7.2).

Une analyse prospective est effectuée annuellement pour actualiser les provisions.

Le tableau ci-dessous reprend les variations au 31 décembre 2021 :

Titres (en milliers d'euros)	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Parot VI	25		25	
Parot Automotive Centre	2 952			2 952
Parot Automotive Ile de France	2 000	2 172		4 172
Parot Digitals	4 660	3 990		8 650
Total	9 637	6 162	25	15 774

2.5.2. Détail des créances par échéances :

Etat des créances (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	2 089	430	1 659
De l'actif circulant			
Autres créances clients	410	410	
Personnel et comptes rattachés	11	11	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	55	55	
Groupe et associés	16 164	16 164	
Débiteurs divers	1 440	1 440	
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	101	101	
Total	20 269	18 611	1 659

Le poste Groupe et associés correspond :

- A des avances faites par le Groupe PAROT à ses filiales. Elle intervient dans le cadre de la convention de trésorerie qui prévoit une rémunération au taux de 1 % annuel,

- Aux comptes courants liés à l'intégration fiscale.

2.5.3. Disponibilités :

Au 31 décembre 2021, le poste « Disponibilités » est composé de comptes bancaires courants et s'élève à 56 K€.

2.5.4. Produits à recevoir :

Les produits à recevoir se détaillent comme suit au 31 décembre 2021 :

Produits à recevoir (en milliers d'euros)	Montant
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	24
Autres créances	
Total	24

2.5.5. Charges constatées d'avance :

Charges constatées d'avance (en milliers d'euros)	Montant
Charges	
Charges d'exploitation	101
Total	101

2.5.6. Capitaux propres :

Au 31 décembre 2021, le capital de la S.A. GROUPE PAROT s'élève à 10.267.806,40 euros. Il est composé de 6.417.379 actions d'une valeur nominale de 1,60 euro.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Capitaux propres (en milliers d'euros)	Capital social	Primes	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total capitaux propres
Situation au 31 décembre 2020 avant affectation	10 268	13 744	367	2 657	(12 324)	(3 799)	229	11 141
Affectation résultat 2020				(2 657)	(1 142)	3 799		
Augmentation de capital								
Résultat de l'exercice						(37)		
Provisions réglementées							70	
Situation au 31 décembre 2020 avant affectation	10 268	13 744	367	0	(13 466)	(37)	299	11 175

2.5.7. Dettes financières :

Au 31 décembre 2021, le Groupe porte 19.752 milliers d'euros de lignes d'emprunts bancaires moyen et long terme détaillé ci-dessous.

Les emprunts souscrits par le Groupe sont rémunérés à taux fixe, dans une fourchette comprise entre 1% et 7,12% exception faite du PGE qui est soumis à une réglementation particulière (commission sur la première année).

Aucun emprunt n'est assorti de clauses de covenants financiers. Il existe des garanties et sûretés réelles attachées à tous les emprunts, détaillées dans la note « Engagements Hors Bilan », exception faite du PGE.

Dettes Financières en K€	Au 31/12/2020	Nouveaux Emprunts	Remboursement d'emprunt	Au 31/12/2021
Emprunts auprès des établissements de crédit	21 239	0	1 486	19 752
LCL Nover	8		8	0
CA Nover	8		8	0
BPCA Nover	12		12	0
B Tarneaud Nover	14		14	0
Soc Gen Nover	14		14	0
BPI (VO 3000)	600		240	360
CACF (VO 3000)	531		174	357
CE (VO 3000)	531		174	357
CACF (Rue Daugère)	101		36	65
CE (BEHRA)	663		162	501
LCL (BEHRA)	437		231	206
SG (BEHRA)	476		155	321
ARKEA (Rue Daugère)	118		36	82
LENDIX (bvd Jchaban Delmas)	191		191	0
BPI	30		30	0
SOCIETE GENERALE PGE	3 205			3 205
CA CENTRE PGE	2 765			2 765
BANQUE POPULAIRE PGE	4 496			4 496
LCL PGE	2 367			2 367
CE AUVERGNE PGE	4 163			4 163
ARKEA	507			507
Autres dettes financières	3 631	4 128	1 631	6 128
Ligne CGI et Financo	2 000			2 000
Intérêts courus sur emprunts	23	15	23	15
Billets de trésorerie et soldes créditeurs	1 540	4 100	1 540	4 100
Frais et intérêts courus bancaires	69	13	69	13
TOTAL	24 870	4 128	3 118	25 880

Le Groupe dispose de crédits de financement de stocks neufs octroyés par des établissements dédiés (filiales financières de constructeurs ou structures dédiées). Ces organismes avancent la trésorerie nécessaire à l'acquisition de stocks. Ces avances portent intérêts et deviennent remboursables dès que le stock financé est vendu. Ce mode de financement est plus particulièrement retenu par le Groupe au sein de son secteur « Véhicules Particuliers ». Ces avances financières, en lien avec le délai de rotation de stocks sur véhicules neufs, ont toutes une échéance inférieure à un an. Depuis 2017, le Groupe a centralisé ces avances au sein de la société Groupe PAROT dont le montant au 31 décembre 2021 est de 2 M€. Ces dernières ne sont pas affectées au numéro de châssis et s'assimilent donc à une ligne de financement court terme, raison pour laquelle elles ont été classées en dettes financières.

2.5.8. Détail des dettes par échéances :

Les échéances des dettes au 31 décembre 2021 se présentent comme suit :

Etat des dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	25 880	5 219	20 661	
Groupe et associés	6 488	6 488		
Fournisseurs et comptes rattachés	572	572		
Dettes Fiscales et sociales	1 161	1 161		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	7	7		
Autres dettes	174	174		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total	34 281	13 621	20 661	0

2.6. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

2.6.1. Résultat d'exploitation :

Au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2.638 milliers d'euros contre 3.299 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Il comprend essentiellement les prestations de services facturées aux filiales par le groupe dans le cadre des « Management fees » par activité, pour les activités centralisées et mutualisées.

A la clôture, le total des produits d'exploitation s'élève à 9.919 milliers d'euros contre 6.846 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Les autres produits d'exploitation sont composés des transferts de charge pour 3.140 milliers d'euros et de la reprise du compte courant de la filiale PAROT DIGITALS à hauteur de 4.106 milliers d'euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 6.605 milliers d'euros contre 8.026 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi au 31 décembre 2021 à 3.314 milliers d'euros contre (1.180) milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

2.6.2. Résultat financier :

Le résultat financier se décompose comme suit au 31 décembre 2021 :

Résultat financier (en milliers d'euros)	Montant
Produits financiers	1 898
Produits financiers de participation	1 585
Intérêts sur les avances consenties aux filiales	183
Intérêts et autres produits assimilés	2
Reprise de provision	128
Charges financières	6 410
Intérêts sur les avances consenties par les filiales	95
Intérêts sur emprunts bancaires	81
Autres charges financières	71
Provision pour dépréciation des titres de participation	6 162
Résultat financier	(4 512)

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société GROUPE PAROT a perçu 1 585 milliers d'euros de dividendes de ses filiales.

Les charges financières sont impactées en 2021 par la dépréciation des titres de la société PAROT AUTOMOTIVE Ile de France à hauteur de 2 172 milliers d'euros et des titres de la société PAROT DIGITALS à hauteur de 3 990 milliers d'euros.

2.6.3. Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit au 31 décembre 2021 :

Résultat Exceptionnel (en milliers d'euros)	Montant
Produits Exceptionnels	137
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1
Produits exceptionnels sur opérations en capital	17
Reprise sur provisions et transferts de charges	120
Charges Exceptionnelles	422
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	335
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	16
Dotations exceptionnelles	71
Résultat financier	(285)

Les produits et charges exceptionnels sont détaillés ci-dessous :

Produits :

- Cession Immobilisations Corporelles : 17 k€
- Taxe sur les salaires (reprise prov R&C) : 120 k€

Charges :

- Charges sur exercice antérieur : 116 K€
- Cession Immobilisations Corporelles : 16 K€
- Amortissements dérogatoires : 71 K€
- Honoraires : 211 K€

2.6.4. Ventilation de l'impôt sur les sociétés :

Le tableau ci-dessous présente la ventilation de l'impôt sur les bénéfices pour l'exercice 2021 :

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (en milliers d'euros)	Avant impôt	Impôts net	Après impôt
Résultat courant	(1 198)		(1 198)
Résultat exceptionnel	(285)		(285)
Charge d'impôt liée à l'intégration fiscale		1 446	1 446
Résultat comptable	(1 483)	1 446	(37)

Le solde du déficit reportable du groupe intégré au 31 décembre 2021 représente 21 107 milliers d'euros

2.7. AUTRES INFORMATIONS

2.7.1. Dirigeants et mandataires sociaux :

Les rémunérations versées par la Société aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2021 représentent un montant global de 459 milliers d'euros réparti de la façon suivante :

- Rémunération versée aux membres des organes d'administration : 30 milliers d'euros.
- Rémunération versée aux membres des organes de direction : 429 milliers d'euros.

2.7.2. Filiales et participations :

Dénomination sociale	Capital social Valeur brute	Taux de détention	Capitaux propres	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts & Avances consentis	Dividendes versés	Chiffre d'affaires	Résultat Net
PAROT AUTOMOTIVE SO	605 000	100%	6 731 353	456 952	456 952			98 346 617	880 495
PAROT AUTOMOTIVE IDF	5 159 000	100%	2 060 762	6 891 433	2 719 433			56 744 912	(837 740)
PAROT AUTOMOTIVE CENTRE	501 000	100%	140 876	4 952 069	2 000 069	1 174 752		13 027 430	(394 904)
PAROT TRUCKS	600 000	100%	1 959 258	300 000	300 000	2 120 726		24 921 139	88 735
PAROT VI	3 285 000	100%	8 186 167	4 865 006	4 865 006	4 558 451		132 889 500	1 112 191
PAROT DIGITALS	60 000	100%	58 532	8 710 000	60 000	39 475		296 605	(604 612)
PAROT COSTUMER CARE SERVICES	250 000	100%	71 128	250 000	250 000			315 432	2 654
VO 3000	750 300	100%	2 368 508	4 606 738	4 606 738		1 098 000	59 443 130	165 570
TRANS AUTO AUVERGNE	9 000	78%	23 857	63 555	63 555			153 389	(36 598)
PAROT SOLUTIONS	1 000	100%	488 064	1 000	1 000			2 768 478	487 064
AUTO SERVICE	1 000	100%	1 000	1 000	1 000				
GAP RENTALS	1 000	100%	1 000	1 000	1 000				
SCG 19	1 000	96%	49 303	13 897	13 897	288 812	53 760	69 783	47 569
SCI DE L'ISLE	1 500	98%	17 577	176 645	176 645	121 304	14 700	132 902	15 719
SAS PAROT A.C.	1 524	100%	631 991	53 015	53 015	5 198 123		272 543	499 687
SCI 24/87	1 000	98%	339 549	2 381 752	2 381 752		58 800	271 650	149 605
SCI 31	1 000	99%	63 678	871 962	871 962	204 370	62 370	207 182	62 498
SCI 64	1 000	98%	116 417	1 557 144	1 557 144		127 400	161 909	113 152
SCI NOUGUEY	1 000	99%	22 492	376 622	376 622		13 860	103 722	20 971
SCI LA RIVIERE	1 000	99%	(27 297)	1 372 136	1 372 136	38 000		200 584	20 014
SCI BAS ROC	1 000	99%	23 792	347 217	347 217	101 780	21 780	59 190	21 845
SCI MULATET	1 000	99%	36 486	441 752	441 752	94 650	34 650	77 408	35 093
SCI VIGNES	1 000	100%	108 362	628 620	628 620		9 980	84 491	30 906
SCI NOVITAL	1 000	99%	55 945	1 167 252	1 167 252	18 530	46 530	401 319	54 191
SCI B2P	400	100%	41 242	842 192	842 192	53 124	39 000	83 252	54 286
SCI 33	10 000	10%	868 265	1 000	1 000			470 582	(275 445)
SCI LE FOIRAIL	1 000	10%	91 656	100	100			368 284	32 647
SCI LE HERON	1 500	10%	(379 125)	20 237	20 237			293 336	(110 940)

2.7.3. Opérations avec les entreprises et les parties liées :

Il n'existe pas de transaction significative avec des parties liées non conclue à des conditions normales de marché.

2.7.4. Effectif :

Effectif moyen	Personnel salarié
Cadres	18
Agents de maîtrise et techniciens	8
Employés	1
Total	27

2.7.5. Engagements de fin de carrière :

La Société est couverte intégralement par un contrat d'assurance contracté avec un organisme de prévoyance dédié (IRP Auto Prévoyance Santé) qui assure, à l'occasion du départ volontaire ou de mise en retraite du salarié, le remboursement intégral des indemnités légales de départ en retraite versées par la Société. Dès lors, aucune provision n'est comptabilisée par la Société au titre de ces engagements.

2.7.6. Engagements hors bilan :

Les engagements financiers hors bilan de Groupe PAROT se détaillent comme suit au 31 décembre 2021 :

Engagements donnés	31/12/2021
Garantie et Contre Garantie Constructeur	12 356
Caution CT	6 902
Caution Emprunts	1 607
Caution Stock	9 333
Caution et Nantissement Crédit Bail	8 681
Nantissement Titres sur Crédit	1 744
Total	40 623

2.8. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Cession de la société PAROT AUTOMOTIVE Il de France

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 janvier 2022, la société GROUPE PAROT a cédé définitivement la totalité des titres de la société PAROT AUTOMOTIVE « Ile de France » au profit du GROUPE JALLU BERTHIER. Pour rappel, la société PAROT AUTOMOTIVE exploite 5 concessions automobiles situées aux ULIS, à BRETIGNY SUR ORGE, MORANGIS, MORIGNY CHAMPIGNY (Etampes) et PARAY VIEILLE POSTE (Orly). Par ailleurs, la cession des immeubles de Brétigny-sur-Orge, Les Ulis, Paray-Vieille-Poste et Etampes a été réalisée le 14 janvier 2022. Le prix de cession des titres de la société est de

2.720.435 €. Le prix de cession de l'ensemble des immeubles détenus par les SCI Glenn et Béric est de 4.400.000 €.

Acquisition de 80% des titres de la société GMS INTERVENTIONS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 février 2022, la société GROUPE PAROT a acquis 80 % du capital et des droits de vote de la société GMS INTERVENTIONS pour un prix de 1.612.074 €. Cette acquisition comprend un engagement d'achat de l'immeuble d'exploitation dans les douze mois à venir pour un prix de 1M€. Pour rappel, cette Société cible exploite un garage toutes marques situé ZI des Ciroliers – Rue Clément Ader – 91700 FLEURY MEROGIS, mais développe également plusieurs activités réglementées savoir : Installations, vérifications, inspections réglementées des chronotachygraphes et autres dispositifs de sécurité ou équipements annexes (Ethylotest Anti-démarrage).

Les 20 % des titres restants de la société cible appartiennent à la société GDFI, représentée par Monsieur Dominique GAUMAIN, également Directeur Technique et Commercial de la Société. Un pacte d'associés et une convention de mandat social ont donc été signés le même jour que l'acte d'acquisition des titres.

Effets de la Pandémie et de la guerre en Ukraine

À la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le contexte de pénurie s'est accru, notamment chez nos constructeurs implantés en Allemagne et Pologne, dont le degré d'intégration avec les pays de l'Est de l'Europe, et notamment l'Ukraine, est historiquement fort. La résurgence de la pandémie Covid-19 dans la zone asiatique amplifie les effets de pénurie.

Toutefois, nos constructeurs sont totalement mobilisés, comme le témoigne la presse économique, sur la recherche de solutions alternatives afin de minimiser les impacts des pénuries. Les effets attendus du contexte sont la pénalisation des rattrapages attendus des volumes de production, notamment sur l'année de référence que reste 2019. A ce stade les constructeurs sont sur des scénarios de volumes annuels similaires à 2021, mais avec une faible visibilité des livraisons au mois le mois. Les usines s'adaptent au fur et à mesure du rétablissement des approvisionnements. Nos carnets de commandes sont remplis, et les solutions d'accompagnement sont trouvées au cas par cas si besoin.